United Nations | **Nations Unies**

SECURITY COUNCIL | **CONSEIL DE SECURITE**

UNRESTRICTED

S/974
18 août 1948
FRENCH
ORIGINAL : RUSSIAN

PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION DE CEYLAN A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SOUMIS PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES A LA 351ème SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE, LE 18 AOUT 1948

Ayant examiné la déclaration du Gouvernement de Ceylan relative à l'admission de Ceylan à l'Organisation des Nations Unies,

LE CONSEIL DE SECURITE

DECIDE de différer l'examen de la question de l'admission de Ceylan jusqu'au moment où il aura reçu du Gouvernement de Ceylan des renseignements complets sur le statut du Gouvernement de Ceylan et sur sa Constitution, ainsi que des preuves suffisantes attestant que Ceylan est un Etat souverain et indépendant.